Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260223-AMC23022026019-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
13/02/2026

D/019/3-6/1.1

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-trois février à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Denis HAMAYON, Maire,**

Etaient présents :
Denis HAMAYON, Alain THORAVAL, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Hervé PENAULT, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Fernand ROBERT, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Fabrice BOULIOU, Emmanuel DESLANDE

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Catherine RIVIÈRE procuration à Christine LE MAU-ANDRIEUX
Bertrand LE FLOCH procuration à Emmanuel VIALETTE
Laurence LE GOFF procuration à Françoise DUVAL
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Karelle RAFFRAY procuration à Rozenn LE NAGARD
Yvonnick RAULT
Gwenaëlle POULLAIN

Pascale RIMAURO a été élue secrétaire

GROUPEMENT ACHAT ÉNERGIE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 22 AVENANT MODIFICATIF À LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Par délibération du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a autorisé la commune à adhérer au groupement de commande constitué par le Syndicat Départemental d'Energie pour l'achat d'énergie, et autorisé le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

Dans ce cadre, le SDE 22 prend en charge la passation des marchés et accompagne les communes tout au long de leur exécution. Il propose un ensemble de prestations annexes comme le choix d'une énergie renouvelable, l'optimisation tarifaire des contrats et des conseils sur la mise en service des sites communaux.

Lors de sa séance du 19 décembre 2025, le Comité Syndical du SDE 22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie (en PJ) portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) ;
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son numéro de SIREN ;
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché, même si la date de fourniture est prévue ultérieurement ;
- Suppression des références du logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260223-AMC23022026019-DE

En conséquence, et afin d'acter ces modifications,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***ACCEPTE les termes de l'avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie annexé à la présente délibération ;***

- ***AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de groupement.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis HAMAYON

La secrétaire,
Pascale RIMAURO

